

EXAMEN PRÉALABLE DE LA CONCEPTION D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Coordonnées du SPANC : Mairie de Crest, service urbanisme, place du Docteur Rozier 26400 Crest

Tel: 04 75 76 61 24

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC – est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

Une étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière peut être exigée par le SPANC. Cette information figure dans le règlement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance et de prendre contact avec votre SPANC pour toute information complémentaire.

VOLET 1 Informations générales

► NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :
□ d'une demande d'autorisation d'urbanisme d'une construction neuve □ d'une demande d'autorisation d'urbanisme d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement) □ d'une modification du projet d'installation suite à précédente conclusion du SPANC négative (projet non conforme)
► COORDONNÉES DU PROPRIÉTAIRE
Nom et prénom du demandeur : Date et lieu de naissance : Adresse : Code postal : Tél : Courriel : Numéro SIRET :
Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du demandeur) :
Code postal :
numéro
VOLET 2 Caractéristiques du projet
VOLET 2 Caractéristiques du projet ➤ MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION
VOLET 2 Caractéristiques du projet
VOLET 2 Caractéristiques du projet ➤ MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.) Nom: Téléphone:
VOLET 2 Caractéristiques du projet ➤ MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.) Nom :
VOLET 2 Caractéristiques du projet ➤ MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.) Nom: Téléphone: Adresse: Installateur (entreprise ou particulier) – si connu Nom:
VOLET 2 Caractéristiques du projet ► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.) Nom: Téléphone: Adresse: Installateur (entreprise ou particulier) – si connu Nom: Téléphone: Adresse: CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? □Oui □Non
VOLET 2 Caractéristiques du projet ► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.) Nom: Téléphone: Adresse: Installateur (entreprise ou particulier) – si connu Nom: Téléphone: Adresse: ► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? □Oui □Non Si oui, sera-t-il en partie conservé ? □Oui □Non
VOLET 2 Caractéristiques du projet MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.) Nom: Téléphone: Adresse: Installateur (entreprise ou particulier) − si connu Nom: Téléphone: Adresse: CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? □Oui □Non Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

Maison d'habitation individuelle					
Type de Résidence					
□Principale □Secondaire □Autre (préciser					
Combien de pièces principales* (PP) la construction compte-t-elle?					
(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)	sont définies comme étant				
* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)					
Autres immeubles					
(locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)					
Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?					
Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ?					
Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ?					
► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE					
□Adduction publique					
□Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :					
Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installa					
Tresence u un captage prive (prefevement, puits, forage) a proximite ue i instana	□Oui □Non				
N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine					
Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?	□Oui □Non				
N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'e à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.					
- l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?	□Oui □Non				
- l'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes					
destinés à la consommation humaine ?	□Oui □Non				
- la distance entre le captage et l'installation prévue	O : N				
est-elle supérieure à 35 mètres ?	□Oui □Non				
N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.					
► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES					
Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ? N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.	□Oui □Non				
► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN					
Existence d'une étude de sol spécifique? N.B.: si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier.	□Oui □Non				
Surface totale:	m ²				
· Pente existante : □< 5 % □de 5 à 10 % □ > 10 % · Terrain inondable : □ Oui □Non □ Ne sais pas					
· Nappe d'eau présente à moins de 1 mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceeaux) : N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.	eptionnel des hautes □Oui □Non				
N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.					

Appréciation de la nature du sol (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) : □ à dominante argileuse □ à dominante sableuse □ à dominante limoneuse Présence de la roche à moins de 1 mètre de la surface du sol : □Oui □Non OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC l'examen du projet d'installation) : □Oui □Non			
► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE			
IMPORTANT: la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.	Partie réservée au contrôleur du SPANC Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ? □Oui □Non		
INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ	L'implantation de la filière est- elle adaptée aux contraintes		
Prétraitement et ou traitement primaire	sanitaires ? (proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)		
□ Bac à graisses :	□Oui □Non		
□200 litres (eaux de cuisine) □500 litres (toutes eaux ménagères)	Le volume du bac à graisses est-il adapté ?		
□ Autre volumelitres N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.			
□ Fosse toutes eaux Volume	Le volume de la fosse est-il adapté ? □Oui □Non		
□ Pré filtre (décolloïdeur) Volume :m³ Est-il intégré à la fosse ? □Oui □ Non □ Ne sais pas	Le volume du préfiltre est-il adapté ? □Oui □Non		
□ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :	Dispositif réglementaire ? □ Oui □ Non		
□Toilettes sèches: Le cas échéant, renseigner dans le présent formulaire les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères. Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire):			

Traitement secondaire		Le dispositif de traitement est-il
Épandage par le sol en place		adapté aux contraintes de sol ? (perméabilité, nappe, pente, etc.)
□Tranchées d'épandage Longueur = ml soit Profondeur = m	tranchée(s) x m Largeur =m	□Oui □Non Le dimensionnement du dispositif
☐ Lit d'épandage Surface =	m xm	de traitement est-il adapté au logement/capacité d'accueil ? □Oui □Non
Épandage par un massif reconstitué		
□Lit filtrant vertical non drainé Longueur =	Largeur =m Profondeur =m	
☐ Lit filtrant drainé à flux horizontal Longueur =	Largeur =m Profondeur =m	
☐ Filtre à sable vertical drainé Longueur =	Largeur =m Profondeur =m	
□Tertre d'infiltration Hauteur =m Longueur à la base =	•	
□Lit filtrant drainé à flux vertical à ma Fournisseur :		
INSTALLATION AVEC D'AUTRES D FILIÈRE AGRÉÉE	ISPOSITIFS DE TRAITEMENT :	Filière réglementaire ? □Oui □Non
Dénomination commerciale/Titulaire of	le l'agrément :	Le dispositif agréé est-il adapté au
Modèle :	contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ? □Oui □Non	
DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUEL	S	
□Chasse Automatique (chasse à auget, auget basculant) Volume de la bâchéeL		Le dispositif annexe est-il adapté au projet ?
□ Pompe ou système de relevage Volume du posteL Usage : □ Eaux brutes □ Eaux prétrait	□Oui □Non	

Le dispositif de traitement est-il

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES (se réfèrer au règlement du SPANC) □ Par infiltration dans le sol en place □Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation (barrer la mention inutile) Longueur =	Cas de rejet par infiltration : Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ? □Oui □Non
□ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel (joindre obligatoirement une étude particulière) N.B.: solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau) □ Fossé existant: préciser le type d'exutoire du fossé (si connu):	Cas de rejet en milieu superficiel : Aucune autre solution n'est envisageable ? □Oui □Non
Propriétaire/gestionnaire :	
□ Cours d'eau, mare, étang, etc. : nom (si connu) :	Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?
Propriétaire/gestionnaire :	□Oui □Non
Les eaux traitées se déversent-elles dans un réseau d'eaux pluviales ? □Oui □Non Si non veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau. □Par rejet dans un puits d'infiltration (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)	Cas de rejet dans un puits : Le rejet est-il autorisé ? □Oui □Non

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière (si réalisée)
- Si l'Étude de définition de dimensionnement et d'implantation de filière n'a pas été réalisée :
- Plan de situation au 1/25 000
- Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- à informer le SPANC de toute modification de son projet
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC
- à informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC
- à ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux
- à procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- a ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement
- à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées)
- à s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à ·	, le	
Signature du deman	deur précédée de la mention APPROUVÉ »	Visa du Conseiller municipal Délégué aux services concédés Jean-Marc MATTRAS